

**LA PETITE CORRUPTION DANS LES PRISONS
CENTRALES DE KONDENGUI ET DE GROS BOUQUET:
VIOLENCE MATERIELLE ET PSYCHOLOGIQUE**

**PETTY CORRUPTION IN THE CENTRAL PRISONS OF
KONDENGUI AND GROS-BOUQUET: MATERIAL AND
PSYCHOLOGICAL VIOLENCE**

MBA MISSANG Frederick

Maître Assistant CAMES, CERDIP, Université Omar Bongo

mbamissangfrederick@yahoo.fr

Date de soumission : 24/09/2021

Date d'acceptation : 04/11/2021

Pour citer cet article :

MBA MISSANG. F (2021) «LA PETITE CORRUPTION DANS LES PRISONS CENTRALES DE KONDENGUI ET DE GROS BOUQUET: VIOLENCE MATERIELLE ET PSYCHOLOGIQUE», Revue Internationale du Chercheur «Volume 2 : Numéro 4» pp : 71 - 94

Résumé

En quoi la petite corruption serait-elle une forme de violence sur l'institution matérialisée par les prisons de Kondengui et de Gros-Bouquet? L'article mobilise une approche dynamique des processus organisationnels, une étude qualitative (des entretiens semi directifs), un échantillon qui se compose de 3 prisonniers et 4 de leur proche. Il s'appuie par ailleurs sur des données historiographiques et insiste sur les concepts de petite corruption, de prison et de violence matérielle et psychologique pour démontrer à partir de la classe socioprofessionnelle des surveillants, que la petite corruption, définie comme l'ensemble des actes illicites qui ne font pas directement appel à l'Etat, dénature l'institution. Aussi, elle est à l'origine d'une nouvelle violence matérielle et psychologique sur les détenus et leur proche, outre la violence du milieu carcéral.

Mots-clés : Petite corruption; Prison; Violence; Matérielle ; Psychologique.

Abstract

In what way would petty corruption be a form of violence on the institution materialized by the prisons of Kondengui and Gros-Bouquet? The article mobilizes a dynamic approach to organizational processes, a qualitative study, a sample made up of three (3) prisoners and four (4) of their relatives. It is also based on historiographical data and insists on the concepts of petty corruption, prison and psychological and material violence to demonstrate from the socio-professional class of supervisors, that the petty corruption, defined as all illegal acts which do not directly appeal to the State, distorts the institution. Also, it is at the origin of a new material and psychological violence on the detainees and their relatives, in addition to the violence of the prison environment.

Keywords: Petty corruption; Prison; Violence; Material ; Psychological.

Introduction

Les institutions carcérales ou les établissements pénitentiaires constituent aujourd'hui un domaine autonome des sciences sociales. Depuis les années 1960 et notamment en occident, elles ont été principalement étudiées sous l'angle du contrôle et de la régulation sociale. Les travaux de Goffman(1968) et de Foucault(1975) portent sur ces deux dimensions de l'institution carcérale. En Afrique subsaharienne, l'histoire des prisons se confond à l'évidence à la transmission de l'Etat colonial et plus encore à l'enracinement de l'Etat moderne lequel exigerait les structures, les institutions et les organisations qui contribueraient à la modernité (Nze-Nguema, 1998) de l'Etat. L'accent sera mis sur la construction des prisons et l'émergence d'une administration pénitentiaire structurée et opérante. Les deux décennies qui suivirent les indépendances furent ainsi marquées par la construction des structures carcérales modernes et la recherche d'une meilleure politique de gestion de ces établissements. Les interrogations portaient sur la qualité architecturale, la formation et le recrutement des personnels pénitenciers, leur rapport aux usagers et plus encore aux détenus politiques véritables leitmotiv de la construction des prisons post indépendance en Afrique (Allinne, 2002).

Ce faisant, outre les détenus politiques, nous avons les détenus de droit commun. Le nombre très significatif de cette catégorie poussera les Etats d'Afrique subsaharienne à revoir l'ossature de leur prison. Aujourd'hui, les prisons font l'objet d'interrogations renouvelées qui portent sur les liens socioprofessionnels entre le personnel pénitencier, les détenus et les usagers, mais aussi l'hygiène et la qualité de vie des détenus.

Les efforts consentis par les Etats africains ces dernières années en matière d'amélioration des prisons ne sont pas négligeables. Sans toutefois évincer à la prison sa fonction de départ sur la contraindre analysée par Goffman (1961); Bottoms (1999) et Foucault(1975), les réformes visaient à améliorer les conditions de vie des détenus, préparer leur réinsertion sociale. Il faut surtout préciser que ces évolutions sont soutenues par la reconnaissance des droits des personnes incarcérées (Lemondé, 1990) et les droits de l'homme fondés sur la dignité humaine (Lemire, 1991). Mais à côté de ces évolutions, l'émergence et le développement spectaculaire des phénomènes impropres à la prison et alimentés par une catégorie socioprofessionnelle. Alors que Vacheret (2002) soulignait que *«sans surveillants, les prisons n'ont aucune raison d'être, sans personne pour contrôler l'enfermement les prisons ne peuvent survivre»*, force est de constater que ces derniers, conscients de leur place au sein de

l'institution, *«jouent avec les règles officielles, les violent et inventent leurs propres règles »* (Benguigui, et al., 1994) pour soumettre les détenus et leur proche à ce qu'il convient d'appeler ici par «petite corruption». Pour Kocanek (1993), la petite corruption concerne *«des paiements exigés pour obtenir un simple service, un formulaire de demande ou une simple signature, pour obtenir la copie d'une sanction approuvée, pour obtenir un service de la part du personnel...»*. Les fraudes et les passe-droits sont aussi souvent évoqués. Le phénomène de petite corruption concerne une gamme très large de transactions illicites.

Les questions sont les suivantes: qu'est-ce que la petite corruption ? Qui sont les acteurs qui alimentent ce phénomène ? Comment se pratique-t-elle dans les prisons de «Kondengui» et de «Gros-Bouquet» et en quoi serait-elle facteur d'une nouvelle violence sur l'institution et plus encore sur les détenus et les visiteurs ? Ce nouveau modèle de gestion anarchique des prisons ne contribue-t-elle pas aussi à l'affaiblissement de l'institution devenue comme «un Empire de traumatisme» (Fassin & Rechtman, 2007)?

Le déroulement de la vie quotidienne dans les prisons africaines, camerounaise et gabonaise en particulier, est marqué par un modèle de gestion des rapports individuels entre détenu et surveillant qui échappe aux procédures rationnelles, formelles et bureaucratiques (Jacobs, 1980). Les passes droits, l'obtention de faveurs via les «peaux de banane», le «sourire au chef » et le «salut du képi» sont autant d'expressions qui consacrent à ce modèle de gestion peu compatible au fonctionnement de l'administration publique et à ses institutions, donc la prison. Ces expressions confinent à la petite corruption (Kochaek, 1993) fléau qui menace la prison et soumet les détenus et leur proche à une forme de violence matérielle et psychologique.

Les prisons africaines semblent ainsi se transformer au fil du temps, en milieu d'échanges implicites donc le fonctionnement repose désormais sur les règles tacites et informelles au fondement d'un nouveau modèle de gestion combinant l'arnaque, la ruse et l'enrichissement illicite.

Une telle réalité ne va pas sans l'hypothèse ayant valeur de postulat sur ce phénomène. Le choix épistémologique majeur repose sur la prémisse d'un phénomène lié au dysfonctionnement de l'administration et de la perte des valeurs éthiques et professionnelles de la catégorie socioprofessionnelle qu'intéresse cette étude: les surveillants. Cette posture invite à penser, de façon préférentielle, à l'irrationalité de l'action individuelle des surveillants

privilégiant l'intérêt personnel au détriment des règles de fonctionnement de la prison. Ils font montre de ce qu'ils convient d'appeler à la suite de Crozier et Friedberg (1977) et surtout de March et Simon (1958) de «rationalité limitée». C'est dans le cadre des déviations professionnelles et contextuelles liées à l'absence d'une véritable éthique professionnelle que la rationalité des conduites des surveillants confine à la «rationalité limitée». La subjectivité humaine est prise en compte en tant qu'elle constitue une limite à la rationalité absolue de l'acteur et à la rationalité professionnelle.

En principe, alors que l'univers carcéral reste extrêmement normé et le comportement des acteurs soumis aux normes, le développement d'un code implicite informel et parallèle développé par les surveillants affaiblit l'institution effondrée en l'absence des exigences procédurales et sécuritaires lesquelles font d'elle une institution puissante, spécifique et à part. Le non-respect des lois qui régissent le fonctionnement des institutions carcérales participent et profitent aux surveillants qui soumettent les détenus et les usagers à la violence psychologique et matérielle. Ils «*jouent avec les règles officielles, les violent et inventent leurs propres règles*»(Benguigui et al., 1994) pour créer un nouveau mode de gestion des relations interpersonnelles (Sainsaulieu, 1988) qui font souffrir davantage les visiteurs et détenus déjà sous le traumatisme des exigences de la prison, milieu violent, contraignant et traumatisant.

L'émergence des nouvelles cultures et modes de gestion illicites des prisons est très peu profuse. Ce champ d'études est très peu exploité en raison des difficultés liées aux sources. C'est aussi parce que la prison se présente comme une puissante institution fermée au public, et notamment au chercheur qu'elle ne semble pas favoriser des études de terrain nécessitant des enquêtes. La majorité des travaux sur la prison reviennent soit sur leurs conditions d'émergence en Europe, à la fin du XVIIe et XIXe siècle (Foucault, 1975), où sur leur rapport à la bourgeoisie. Les prisons sont ainsi analysées comme un instrument d'un projet panopticien selon les marxistes (Althusser, 1975). Les travaux récents de Gilles Chantraine invitent à rompre avec les mythes fondateurs de la prison comme un instrument de la peine, il propose de réfléchir sur les nouvelles formes de rationalités issues des transformations et d'adaptations sociales. Ainsi, un nouveau regard sur la prison doit rompre avec les évidences portées « *par des savoirs juridiques, criminologiques, sociologiques ou pénitentiaires, qui enferment l'institution dans une reproduction redondante*» Gilles Chantraine(2004).

La reproduction n'est pas toujours synonyme d'aliénation ainsi que le pensent certains sociologues, auquel cas les gardiens de prison ici mis en question devraient reproduire les comportements et les habitudes imposés par l'institution. Or, ils reproduisent autrement le modèle de gestion et de fonctionnement des relations professionnelles en développant de la petite corruption. Ce phénomène reste connu en Afrique, il fait l'objet d'une littérature abondante jusque-là limitée aux Ministères (Bayart, 1979). Les auteurs qui se sont penchés sur les relations entre détenus et surveillants en milieu carcéral n'abordent pas ce nouveau rapport fondé sur la petite corruption. Les travaux de Skykes (1958) analysent le caractère indispensable d'un dialogue permanent entre détenus et personnel pénitencier. Le dialogue est ainsi perçu comme enjeu de socialisation et moyen d'information et de rééducation en prison (Chauvenet, 1996). Notre étude est originale à plus d'un titre: il dépeint le quotidien des détenus et d'autres usagers, mais aussi fait ressortir l'émergence d'un nouveau modèle de gestion illicite fondé sur l'arnaque, la petite corruption et l'enrichissement illicite de ceux qui sont censés faire la sécurité de la prison et ses occupants. Un nouveau visage des surveillants qui déjouent les lois pour réinventer un fonctionnement grotesque de la prison. Alors que plusieurs études sur la prison insistent sur la souffrance des détenus face à l'architecture de la prison et ses contraintes, cette étude entend rendre compte de la souffrance des usagers et des personnes détenues au prisme de la petite corruption. Un phénomène encore discret mais pourtant nocif pour les institutions africaines ayant l'obligation de rendre des comptes à la société et par là prouver leur responsabilité. C'est cette responsabilité qu'est la réalité des actions des agents publics, quelque qu'en soit la difficulté (Duran, 2012).

A la suite de Jean-François Médard qui décrit la corruption comme l'un des phénomènes qui strangule le bon fonctionnement des Etats d'Afrique subsaharienne (Médard, 2006), cette étude entend démontrer comment le phénomène de la petite corruption dénature l'institution et soumet la société à une nouvelle forme de violence matérielle et psychologique. En s'appuyant sur la nouvelle vision des réformes sur la prison, l'analyse entend confronter deux approches pour mieux analyser l'évolution des relations entre les détenus et les surveillants. Il s'agit de l'approche classique des institutions, qui consacre une autorité charismatique au responsable qui agit selon ses désirs et sa volonté (Kempe & Hope, 1985), vassalise les subordonnés. Max Weber (2007) est surtout celui qui a de mieux théorisé cette approche. A côté, l'approche progressiste ou néo constructiviste, fondée sur la modernisation (Huron & Spindler, 2008) et l'apaisement des tensions et des conflits qui opposent l'institution et ses

membres. Les unités publiques, sous la pression de l'environnement et des comportements déviants des acteurs doivent s'efforcer à moderniser leur fonctionnement et développer des formes organisationnelles supposées être plus vigilantes que les configurations administratives d'antan (Bartoli, 2009).

Nous avons opté (entre le 1er mai 2019 et le 1er septembre 2019), pour une méthodologie qualitative, entrevues non dirigées et observations participantes (Deslaurier, 1991); (Arborio & Fournier, 1999). Les établissements étudiés ont été sélectionnés non seulement en raison de leurs similitudes formelles: degré de contrôle, de petite corruption et de coercition exercée sur les détenus, mais aussi par leur situation géographique très cossue au chercheur (Capitale). Les observations réalisées ont été d'une durée de 4 mois, soit deux mois à Yaoundé, et deux mois à Libreville sur la base d'une présence quotidienne régulière, jour, soirs en fonction de la disponibilité des personnes à interroger. Ayant accusé d'un refus d'autorisation des administrations concernées, nous avons fait le choix de s'intéresser aux anciens détenus, aux parents des détenus alignés devant le portail aux heures de visite. Enfin, certaines bonnes volontés nous ont amené à rencontrer leurs parents en détention. Tout au long de nos entretiens, la consigne appliquée était celle du «récit de vie». Elle invite chacun des enquêtés à raconter son histoire, son vécu et ses expériences (Breteaux, 1997). Et pour amener les interrogés à être sincères, nous avons adopté l'appel de Marc Bloch dans *l'Etrange Défaite*: «*Que chacun dise franchement ce qu'il a à dire: la vérité naîtra de ces sincérités convergents*». Au total, 200 entretiens ont été réalisés: 100 au Cameroun, et 100 au Gabon. Trois catégories de personnes ont été interrogées : 65 usagers, 100 détenus, 35 surveillants. Enfin, une visite immersive nous a permis de toucher du doigt le phénomène ici analysé. Alors qu'on n'avait pas pris un rendez-vous préalable, nous avons soudoyé les surveillants afin qu'ils nous laissent entrer avec le parent d'un détenu. Cette expérience était décisive pour une telle étude, la confrontation à la réalité est une expérience vivante pour le chercheur.

Outre cette expérience, l'historiographie des nations concernées permet de mieux analyser et comprendre les prisons africaines et la petite corruption. A partir d'une approche analytique inspirée de Joël De Rosnay (2014), en insistant sur les concepts de prison, de petite corruption et de souffrance matérielle et psychologique, l'article s'appuie sur les contributions majeures de Goffman (1961) et de Michel Foucault (1975) pour comprendre le fondement des prisons et leur fonctionnement, puis les contributions majeures de Marion Vacheret, (2002) pour analyser les échanges et relations sociales en milieu carcéral. L'analyse explore les

ramifications théoriques de la logique du praticable en Relations Internationales. Tant dans la vie sociale que professionnelle, on ne saurait réduire les pratiques professionnelles à de simples produits de la rationalité instrumentale, de la conformité avec des normes. En s'inspirant des travaux de S. Kochaek (1993) il sera question de légitimer à partir des faits concrets l'existence de la petite corruption, facteur de souffrance matérielle et psychologique.

Cet article s'articulera autour de deux parties essentielles. La première passe brièvement en revue l'histoire de la prison et de ses agents administratifs(I). Elle met un accent particulier sur le contexte d'émergence des prisons en Afrique subsaharienne; les profils socioprofessionnels des surveillants ainsi que leurs missions. La seconde quant à elle, analyse les abus et dérives autoritaires de cette classe socioprofessionnelle(II) qui utilise des stratégies informelles de spoliation pour soumettre les détenus et leur proche à une nouvelle forme de violence matérielle et psychologique.

1. Brève histoire de la prison et de ses agents administratifs

1.1. Contexte d'émergence des prisons en Afrique subsaharienne

Nées en occident au milieu du XVI et XIX siècles, les prisons ont une vocation spécifique. Elles sont les lieux où l'imposition d'une discipline spécifique permet le redressement/l'amendement de personnes anormales/perverses qui ont commis des infractions pénales, constituait une évidence pénologique (Chantraine, 2009). A la différence des hôpitaux donc le rôle est de séparer les personnes malades de celles en santé, et ainsi permettre à l'Etat de s'occuper des malades tout en épargnant à la société en santé le risque de contamination, la prison quant à elle permet à l'Etat d'isoler les citoyens dangereux et ainsi mettre hors d'état de nuire la société. Jusqu'à un passé récent, et notamment dans les années 1970, l'on pouvait encore penser que la prison avait pour rôle de «surveiller et punir» (Foucault, 1975).

Le souci de préserver la stabilité, condition indispensable du développement a conduit les jeunes Etats africains et indépendants pour la plupart en 1960, à se doter des structures de mise en modernité de l'Etat de droit. La construction des premières prisons africaines répondent à cette première exigence. La seconde raison tient de la volonté politique autoritaire des premières autorités politiques africaines, mues par le désir de gouverner et de se pérenniser au pouvoir. Mélanie Soiron(2009) utilise l'expression «*longévité politique*» pour analyser comment «*le souverain moderne*» (Tonda, 2005) procède pour demeurer au pouvoir. Or, pour accomplir cette volonté et se mettre à l'abri des premiers opposants très critiques et prêts à endoctriner le peuple, la mise en place d'une administration pénitentiaire et des prisons

devinrent une urgence capitale. Les travaux de Joseph Jhon Nambo (2002) sur l'héritage de la justice coloniale, et surtout de Jean-Pierre Allinne (2011) sur «les jalons historiographiques pour une histoire des prisons en Afrique francophone» renforcent cette approche politisée des prisons. De nos jours, ces prisons, dont celles de Kondengui et de Gros-Bouquet sont respectivement chargées de la détention des personnes incarcérées à titre préventif; la détention des personnes condamnées par les tribunaux; la détention des personnes faisant l'objet d'une mesure de garde à vue (Art 1er). En général, ces prisons sont des lieux d'exécution de peines privatives et de liberté (arrêté n°0018MJGS/GAB). Et les surveillants se donnent à avoir comme des éléments clés de leur fonctionnement.

1.2. Profils socioprofessionnels et missions des surveillants

Nous avons distingué trois types de profils parmi les surveillants de la prison centrale de Yaoundé et de Libreville. Ces trois types renvoient à la manière à laquelle les intéressés ont intégré l'institution. Tous sont fonctionnaires et donc les agents de l'Etat. Ils appartiennent à la fonction publique pénitentiaire. Au Cameroun ils sont régis par le décret du 27 mars 1992 portant régime pénitentiaire, et au Gabon, par la loi n°21, /63 du 31 Mai 1963. Ils sont généralement partis des «corps habillés», même s'ils relèvent du Ministère de la Justice par rapport aux autres corps habillés: l'armée sous la tutelle du ministère de la Défense Nationale et la police sous tutelle du Ministère de l'Intérieur. La mise sous tutelle de ces différents corps dépend des objectifs stratégiques poursuivis par chaque Etat en matière de politique sécuritaire et de la gestion des agents publics. Le corps de la sécurité pénitentiaire au Cameroun ainsi qu'au Gabon, appartient au groupement des agents de l'Etat appelés «paramilitaire»: «une force armée dont la fonction et l'organisation sont similaires à celle d'une armée d'une armée professionnelle, mais qui n'est pas considérée comme faisant partie des forces armées d'un Etat» (Oxford English Dictionary (2005)).

Le recrutement de ces agents devrait obéir aux principes formels de recrutement des agents de la fonction publique. Outre la transparence des politiques de recrutement, condition indispensable pour assurer l'égalité des chances et éviter la discrimination entre les fils d'une même nation, le «recrutement dans la fonction publique camerounaise se fait soit sur concours, soit sur titre, suivant les modalités précisées par les statuts particuliers ou spéciaux » (Art.15). Au Gabon, le recueil des textes législatifs et réglementaires en matière de fonction publique précise dans son article 108 que: «le recrutement des agents publics

permanents se fait sur concours ou exceptionnellement sur titre, conformément aux dispositions prévues par les différents statuts particuliers». Dans l'article 109 on peut lire :

Nul ne peut être recruté dans un emploi public en qualité d'agent permanent s'il ne réunit les conditions ci-après: être de nationalité gabonaise; jouir de ses droits civiques et civils et avoir un casier judiciaire dont les mentions sont compatibles avec l'exercice d'une fonction publique; - posséder les diplômes requis et remplir, s'il y a lieu, les conditions particulières d'accès au corps concerné ; remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice d'une fonction publique dûment constatées par un médecin agréé par l'administration; jouir d'une bonne moralité dûment constatée par les autorités compétentes ; remplir la condition d'âge exigée par le statut qui régit le corps.

En s'appuyant sur ces statuts, deux profils ressortent. Les agents recrutés sur la base d'un concours, et ceux recrutés sur titre. Or, pendant les entretiens, nous avons identifié un troisième critère de recrutement et donc un troisième profil: le recrutement par remplacement systématique. Il faut entendre par là, la succession d'un parent décédé ou mis en retraite par l'un de ses fils à la recherche d'un emploi, avec ou sans qualification. Ce remplacement express qui ne tient véritablement pas compte d'un curriculum vitae est désigné dans le langage imagé: le troc. L'expression renvoie à une sorte de reconnaissance illégale de la hiérarchie envers l'agent. Indépendamment donc du paiement des services rendus, une sorte de reconnaissance légale de l'Etat envers ses agents, le troc est une forme de reconnaissance illicite basée sur les relations subjectives entre la hiérarchie et l'agent mis en retraite.

Au Cameroun et au Gabon, cette reconnaissance figure au chapitre de nombreux avantages illégaux accordés aux salariés de la maison.

Certains surveillants avouent avoir intégré la sécurité pénitentiaire à la suite d'un troc, ils sont fils et filles des hauts gradés (officiers supérieurs-officiers généraux).Leurs parents bénéficient et/ou profitent ainsi de leur position professionnelle pour insérer leurs progénitures au chômage. Le respect des normes et des principes qui régissent l'égalité des chances et le recrutement des agents publics serait tortillé par ces nombreux habitus obstacles au bon fonctionnement de l'administration. La problématique de rétention des talents et des compétences fondement de l'efficacité administrative s'enlise ainsi dans les considérations partisans. L'environnement de l'administration publique intègre ainsi toute une série d'influences culturelles (Fonge, 1997) véritable frein à l'approche comparée de l'administration africaine et occidentale, par exemple. La fonction publique et partant les politiques publiques de modernisation et de réforme administrative sont ainsi condamnées à l'échec (Gould, 1980).L'administration africaine souffre de ce que nous désignons à la suite

de l'inspecteur Général de la Fonction Publique gabonaise, Gilbert Bé Missang « l'habitude des habitudes». Plutôt que de se conformer aux lois, les agents reproduisent et perpétuent les mauvaises habitudes. C'est le cas des surveillants, qu'ils soient recrutés de manière légale ou illégale, tous participent à la petite corruption. Recruter est un processus délicat, semé d'embûches et porteur d'enjeux colossaux (Solus & Engel, 2017) pour l'administration: enjeux d'image et d'efficacité professionnelle. Il est important de mettre un accent particulier sur la qualité des recrutements pour améliorer l'efficacité et prévenir certaines déviations comportementales. Car, les missions assignées aux surveillants de prisons sont à la fois complexes et délicates. Elles exigent un minimum de probité morale.

1.2.1. Missions des surveillants

En raison de leur rôle de premier plan, les membres du personnel de surveillance ont une mission d'informateurs et de gestionnaires de la vie quotidienne. S'ils peuvent accomplir cette mission de façon très succincte, les gardiens peuvent également s'impliquer dans celle-ci et rendre service aux détenus en prenant le temps de les informer complètement et de façon claire sur des éléments essentiels pour une personne incarcérée. Ils vont ainsi expliquer à un détenu quels sont les délais d'attente pour sa demande de transfert, ou encore quelles conditions il doit remplir pour obtenir des visites familiales privées [...]. Ils peuvent également émettre des recommandations positives à l'égard d'un transfert ou d'une permission de sortir, recommandation qui peut, même si le professionnel à qui elle s'adresse reste le seul décideur, à tout le moins le sensibiliser aux problèmes du détenu. Parallèlement, la survie dans les établissements pour une personne incarcérée passe par un minimum de trafic (Vacheret, 2002).

Les surveillants sont chargés de l'encadrement et de la sécurité des détenus. C'est pour cette raison, qu'il existe un lien de proximité à la qualité des services, et surtout au séjour des détenus (Skyles, 1958);(Chauvenet, 1996) et (Benguigui, 1997). Le maintien de l'ordre objectif premier des surveillants nécessite l'existence d'un espace de coopération (Banguigui, et al. 1994) rationnelle et légitime entre les différents acteurs que sont les surveillants, les détenus et leurs visiteurs. Pourtant, même si Benguigui (1997) ait reconnu que la relation entre détenus et surveillants soit fondamentale pour les différents échanges, il faut préciser que ces échanges sont imprégnés d'une certaine domination exercée par les surveillants. Ils usent de leur position professionnelle et profitent de leur autorité pour soumettre les détenus et visiteurs à des pratiques malveillantes. Aussi, profitant de la vulnérabilité des détenus et des usagers, ils développent la petite corruption.

2. Abus et dérives autoritaires

2.1. Stratégies informelles de spoliation et violence sur les détenus et usagers

Les surveillants usent des stratégies informelles pour soumettre les détenus et leur proche à la petite corruption. Ils profitent de leur situation vulnérable pour se moquer de leur souffrance polymorphe. Ils profitent de leur vulnérabilité pour les affaiblir davantage et ainsi prendre l'ascendance morale. L'absence de visite entraîne des remarques ironiques: «*oublié par les hommes et par Dieu*». De même que les sujets et les contenus des échanges et les comportements lors des visites sont attentivement notés et font l'objet de commentaires dénigrants : «*pas besoin de rire trop fort quand on est en prison*». L'aspect extérieur des détenus est aussi source de rire: «*face de marabout, tête de cochon, barbe de sorcier*». Les surveillants utilisent toutes ces expressions blessantes pour s'imposer aux détenus. Conscients de cette supériorité hiérarchique, les visiteurs et détenus font les «mains et les pieds» pour tisser de bonnes relations avec les surveillants. Ils développent des petites stratégies, des mots gentils: «*autorité, le maréchal* »et des salutations courtoises : «*respect chef*» pour échapper à la moquerie et évoluer loin des images blessantes. Les détenus préfèrent aliéner leur dignité en se montrant polis et coopérants, soumis et dociles. Ainsi se développe entre les surveillants et les détenus un modèle relationnel, une sorte de «bonne entente» quelque part achetée, et un modèle de complicité fondée sur les intérêts: l'intérêt pécuniaire et des services sollicités. Mais, qu'il s'agisse d'une attitude de retrait ou d'agressivité par laquelle on évite d'être victime, c'est l'engrenage de la violence pour éviter la violence (Lockwood, 1980).

La nouvelle relation fondée sur la violence est désignée par «*le troc*». Un troc sans règles définies. Or, les travaux Friedberg (1993) précisent que la dynamique de l'action organisée, et en l'espèce des organisations étatiques formellement structurées, ne repose pas sur les échanges et encore moins sur un pouvoir sans règles. De même qu'il ne saurait exister des règles sans pouvoir. Le modèle de pouvoir exercé par les surveillants sur les visiteurs et les détenus, et la qualité des services que ces derniers sollicitent en échange des moyens financiers, laissent entrevoir à un modèle de relations anarchiques qui échappe à la dynamique de l'action publique organisée. Il faut réhabiliter l'idée des institutions créatrices des valeurs, mais, du coup, il revient aussi à cette dernière de créer des mécanismes de contrôle des actions des agents publics.

2.2. Un modèle relationnel fondé sur les intérêts anarchiques

La prison est traversée par le conflit central très dur, structurel et irréductible entre ceux qui ne rêvent que de sortir et ceux qui sont payés pour les en empêcher. L'antagonisme profond qui sépare les deux groupes engendre nécessairement des conflits ouverts, des oppositions marquées. L'institution carcérale ayant changé de visage, l'analyse des relations entre membres du personnel de surveillance et personnes incarcérées se révèle désormais beaucoup plus complexe. Entre conflits ouverts, corruption, paix armée ou entente, le mode de fonctionnement de l'institution prend un sens bien précis. (Lemire & Vacheret, 2007).

Dans cet univers contraignant et surveillé au quotidien, le surveillant charismatique dispose d'une certaine autorité lui conférant une marge de manœuvre face aux règlements. Il faut préciser que les visites à la prison centrale de Kondengui et de Gros-Bouquet sont régies par une autorisation préalable délivrée au Cameroun par le ministère de la justice, et au Gabon par l'administration pénitentiaire exception faite aux détenus d'opinion (le plus souvent confondu aux détenus politiques) donc le droit de visite s'obtient au tribunal de Libreville sur instruction du ministre de la justice. De manière formelle, cette autorisation n'est pas payante, elle est délivrée gratuitement à tout demandeur sous présentation d'une pièce d'identité nationale en cours de validité. Pourtant, justifier d'une pièce d'identité nationale ne suffit pas pour avoir accès à la prison. Le monde des surveillants de prison exige au visiteur de s'acquitter d'un montant forfaitaire équivalent à 3 euros au Cameroun et moins de 1 euro au Gabon. Ladite somme imposée par les surveillants figure au chapitre des lois informelles lesquelles strangulent le fonctionnement normal des prisons. Dans l'imaginaire collectif des Camerounais, on parle d'achat de «*permis de communiquer*», et au Gabon de «*droit de visite*». Mais même en s'acquittant de la dite somme, le visiteur n'est pas certain de rencontrer le détenu. Tout dépend de la volonté du surveillant capable de monter les «surenchères» en inventant des motifs de refus afin que l'usager face une proposition plus alléchantes. Le refus d'obtempérer et la tentative d'évasion sont le plus souvent cités en exemple par les interlocuteurs.

Par habitude, les usagers savent qu'en cas de refus, il faut «*acheter la bière au surveillant*» même «*mouiller la gorge au chef*». D'autres encore parlent de glisser de «*peaux de banane*» ou «*saluer le képi*» du chef. Toutes ces expressions locales renvoient à l'expression consacrée: «pot-de-vin», somme d'argent donnée illégalement à quelqu'un en échange d'un service. Pire encore, les visiteurs n'ayant pas obtenus un permis de visite et qui s'improvisent sont amenés à verser aux surveillants une bière qui varie entre 5 euros et 10 euros. S'improviser, soudoyer le surveillant et obtenir le droit de visite dévient comme un

mode d'adaptation social pour cette catégorie socioprofessionnelle. L'improvisation dans les modes de gestion de la prison transforme ce milieu en un théâtre malveillant où les acteurs improvisent plutôt que de se conformer aux normes. Alors que l'improvisation reste considérée dans l'univers théâtral comme une vertu de l'esprit capable de s'émouvoir, elle se présente comme obstacle au bon fonctionnement de l'institution. Aussi, étant donné que le surveillant dispose d'une certaine liberté d'entrée et de sortie dans les cellules, il est sollicité par les parents désireux d'envoyer les colis aux détenus. Les expressions «*postier et passeur*» désignent ces agents à qui on confie les colis contenant des produits interdits en prison: (stupéfiants, alcool, cigarette, médicaments et téléphone mobile entre autres (Art.9, p.6). Ces passeurs exigent généralement entre 25 et 50 euros.

Découvrons une dernière situation fructueuse à la petite corruption. il s'agit de la durée des visites prévue pour 30h dans les parloirs. Elle peut être prolongée par le surveillant en échange contre les «*petits, petits argents*» selon l'expression consacrée à la société camerounaise, et celle de «*mouiller la gorge*» au surveillant, selon la société gabonaise. La somme oscille entre 2 euros et 5 euros, la prolongation quant à elle ne peut excéder 1h. Disons que ces faits relatés confinent à la petite corruption à laquelle les surveillants soumettent les visiteurs tout en favorisant la circulation et la consommation des substances psychoactives en milieu carcéral.

Ces pratiques sont à risque, car toutes les addictions sont facteurs déterminants, ne serait-ce que parce qu'elles portent en elles la répétition et la rechute. Les pratiques à risque auxquelles lutte la prison pourraient perdurer durant le temps carcéral si tel est que la chaîne d'alimentation en stupéfiants et autres produits continue à ravitailler le détenu. Finalement, la prison perçue comme un lieu de redressement¹, lieu de soins (Lécu, 2013) perd son image et son efficacité en raison des arrangements obscurs contre les logiques administratives.

A côté des rapports surveillants-usagers, intéressons-nous aux relations détenus-surveillants. Au terme de l'article 30 du décret 27/1992 portant régime pénitentiaire au Cameroun, il est prévu que tout nouveau condamné reçoit un kit de bien-être composé d'une uniforme, d'un lit garni d'une natte, d'une couverture et éventuellement d'un matelas et d'un traversin. Pourtant, la majorité des anciens prisonniers et ceux en détention interrogés, confient que ce paquetage

¹ L'imaginaire populaire des Gabon camerounais désigne la prison par «Université de Redressement(UR)».

fait l'objet d'une vente illicite. Au Gabon, certaines de ces commodités ne sont plus d'actualité. Le cas de l'uniforme(Art.5). Le détenu est autorisé à porter ses vêtements après que ces derniers aient fait l'objet d'une vérification minutieuse. Au Cameroun où l'uniforme est encore d'actualité, son acquisition et surtout la qualité des équipements remis à la personne détenue peut varier en fonction de la somme déboursée. Dans le jargon local, on parle du principe de «*Qui dit mieux*», entendu comme: plus vous misez, mieux vous-êtes servi. Outre les fournitures : l'affectation d'un cadre de vie. Aussi vrai qu'elle ne relève pas directement des compétences des surveillants, il faut dire que les rapports quotidiens que les surveillants entretiennent avec la hiérarchie et les détenus peuvent influencer voire remettre en cause une décision d'affectation. L'avis des surveillants est important, ils sont en contact direct avec les détenus qu'ils semblent mieux maîtriser que le reste des personnels. Ils profitent de cette position, utilisent le chantage pour arnaquer les détenus, surtout ceux voulant changer d'unité de vie. Le montant est fixé à la tête du client et versé de manière directe au surveillant au cas où la personne détenue disposait sur elle les liquidités que lui autorise le règlement(Art.1^{er}).L'expression «*gré à gré*» généralement utilisée dans le mode de passation des marchés publics est ici galvaudée en milieu carcéral camerounais. Contrairement à sa signification d'origine, elle désigne la rencontre et l'échange interdits entre le détenu et le surveillant. Quant aux personnes détenues ne disposant pas de liquidité, elles utilisent le téléphone du surveillant en vue de communiquer avec les proches qui eux devront s'acquitter du montant conclu avec l'agent. L'expression «*téléphone rouge*» repris et répandu dans ce milieu traduit la possibilité de «*communiquer directement avec les seins depuis sa cellule de prison*». En référence au téléphone rouge utilisé pendant la guerre froide le 30 août 1963 entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique, en milieu carcéral, le téléphone rouge permet au détenu d'échapper aux procédures (autorisation de communiquer) et de communiquer directement avec l'extérieur. Les proches sont amenés, voire condamnés à verser au surveillant le montant conclu pour le service rendu «*au service rendu*».

En général, dans les prisons africaines, l'instinct de survie guide aussi bien le comportement des détenus que des surveillants. Quand les premiers cherchent à se soustraire des contraintes structurelles que soumet la prison, les seconds se déjouent des lois et inventent un nouvel ordre professionnel pour des nécessités matérielles. A l'opposé de Combessie(2000) qui théorise une certaine sociologie de la prison en tenant compte rien que des éléments et comportements formels, des propositions théoriques contemporaines, il est démontré qu'une

utilité sociopolitique de la recherche sur les prisons permet de rendre compte de l'évolution des mentalités des pénitenciers et des détenus. Les relations informelles issues des rapports illicites surveillants-usagers d'une part, détenus-surveillants d'autre part, peuvent contribuer à une nouvelle sociologie de la prison, étant donné qu'elles permettent aussi à mieux comprendre le comportement des acteurs, et le fonctionnement auquel ils soumettent l'institution. Les acteurs que sont les surveillants exercent une influence considérable sur la prison au point que sa compréhension et son fonctionnement dépendent plus des comportements des acteurs que des lois formelles qui, jusque-là, prédisposaient à une certaine compréhension des milieux carcéraux. Contrairement à une idée répandue, ces espaces carcéraux ne sont pas coupés de la société environnante, mais entretiennent avec elle via les acteurs, des rapports complexes d'ouverture. Ce qui permet de convoquer la théorie des ramifications théoriques de la logique du praticable (Pouliot, 2017) laquelle invite à comprendre que, tant que la vie sociale et la vie professionnelle sont indissociables on ne saurait réduire les pratiques professionnelles à de simples produits de la rationalité instrumentale, de la conformité avec des normes.

2.3. Entre nécessité matérielle et *habitus* professionnels

La plupart des théories de l'action sociale mettent l'accent sur à quoi pensent les gens plutôt que ce à partir de quoi ils le font. L'importance d'interroger les acteurs pour mieux appréhender un phénomène s'avère nécessaire. Nous nous sommes intéressés aux surveillants de prison au cœur de la petite corruption. Pour préserver l'anonymat de nos interlocuteurs nous leur affectons les lettres capitales. Voici la question à laquelle ils étaient appelés à répondre. Pourquoi exiger les «*petits argents*» (selon l'expression consacrée aux surveillants Camerounais, «*petits argents*» fait référence aux pourboires et au pot-de-vin) aux visiteurs et détenus? Les réponses fusent :

- A. **Surveillant Yaoundé** : *Nos journées de travail sont compliquées, tumultueuses et houleuses. Pas de répit, nous sommes entre la surveillance, l'arrangement des conflits, la pression des parents venus rendre visite. Du coup, pour tenir, il faut des petites sources de motivation...un petit billet de réconfort accélère le service et rend jovial*
- B. **Surveillant Yaoundé** : *J'avoue que je reçois le prix de ma bière et même plus tous les jours. Les usagers le savent, et d'ailleurs tous qui viennent à la prison savent qu'il faut entretenir le régisseur et son équipe. Si on doit travailler toute la journée parfois sans repos, il faut bien une motivation. Moi je ne le cache pas, les usagers qui prennent à cœur notre travail glissent un billet, ceux qui ne veulent pas sont de toute façon contraint sinon ils ne verront pas leurs parents. C'est ça ou rien, pas de négociation*

- C. **Surveillant Yaoundé** : *Qu'est-ce qu'on gagne en étant en contact des délinquants, des bandits de grand chemin, des assassins et même des rejetés de la société ? Plusieurs d'entre eux sont porteurs des maladies contagieuses, nous sommes en contact et risquons nos vies. Les petits billets qu'on exige au quotidien aux usagers permettent de mieux faire ce service à risque. Comparer à notre vie, nos salaires pauvres et ces billets ne sont rien. Les usagers le savent qu'ils le font systématiquement pour nous encourager, il y a aussi les boudeurs à qui on oppose des refus.*
- D. **Surveillant Gabon** : *Ce qu'il faut savoir c'est que nos soldes ne permettent pas de joindre les deux bouts, alors il faut inventer, il faut créer pour survivre.*
- E. **Surveillant Gabon** : *Les pourboires, les peaux de banane, et le salut du képi sont autant de preuves de reconnaissances à notre travail. C'est vrai qu'ils sont conditionnés par les services qu'on rend aussi, je pense très sincèrement que si les surveillants développent des ruses pour soustraire aux usagers ces «petits argents», c'est pour compenser leur solde.*

Les surveillants expriment les conditions de travail difficiles au regard du nombre considérable des détenus et de visiteurs qu'ils gèrent au quotidien. Ils estiment que leur solde ne correspond pas à leur charge de travail et qu'ils seraient incapables de joindre les deux bouts. En gros, c'est le registre de la survie qui est mis en avant dans ces entretiens. C'est le leitmotiv qui revient sans cesse. La justification de la petite corruption par la survie légitimée par les nécessités matérielles et financières des surveillants. Nécessité matérielle qui s'interprète dans un contexte de survie sociale et peut-être aussi économique. En début de carrière, la catégorie socioprofessionnelle étudiée ici est de la catégorie C au bas de la grille indiciaire de la fonction publique. Leur salaire de base en début de carrière varie entre 98,85 euros et 343 euros, contre 1 467 euro bruts par mois en France. Mais, une telle explication draine un implicite majeur: les salariés les mieux rémunérés sont les plus conformistes. Pourtant, difficilement nous pouvons soutenir cette hypothèse, car le revenu à beau être une source de motivation professionnelle ne prédestine point à une attitude professionnelle exemplaire. En revanche, la volonté et l'éthique professionnelle sont autant de facteurs à mobiliser pour mener à bien son travail. Aussi, se pose de manière fondamentale la question de la responsabilité des agents de l'administration publique et par conséquent de l'administration elle-même. La responsabilité administrative doit être saisie au plus près des transformations des agents publics qui assurent l'action publique. Par action publique, il faut entendre l'ensemble des processus sociaux à travers lesquels sont traités des problèmes considérés comme relevant de la compétence des autorités publiques donc la réglementation conditionne pour une part la légitimité de la responsabilité (Duran, 2009).

Les perspectives ouvertes par de nouveaux modes de gestion illicite des prisons au prisme de la responsabilité de l'action publique est l'occasion de repenser la responsabilité de l'Etat au travers les agents public.

Certes, le droit ne saurait épuiser ces comportements déviants, pas plus que la responsabilité administrative ne saurait incarner à elle seule les valeurs importantes pour une meilleure gestion des prisons. C'est la question plus générale des rapports du surveillant, au droit, à l'éthique professionnelle, plus précisément encore de l'action publique rationnelle qu'il se doit de produire, qui se trouve ainsi réactualisée.

Les gains issus de la petite corruption permettent de revaloriser le solde et d'arrondir les fins du mois des surveillants qui s'assurent d'une sécurité matérielle au détriment de l'éthique professionnelle. La petite corruption tend ainsi à devenir comme un *habitus* professionnel, c'est-à-dire un état d'esprit, une allure et une posture pour cette catégorie. Sauf que les «paiements exigés pour obtenir des services» Kocanek (1993) soumettent les usagers et les détenus à la violence matérielle et psychologique, outre la violence que constitue la prison.

3. La petite corruption: une nouvelle forme de violence

3.1. La prison en elle-même est une violence

La relation clientéliste fait primer les médiations personnelles sur les médiations institutionnelles dans la mesure où elles impliquent les acteurs en tant que personnes. L'interprétation clinique vient questionner ce lien trop évident entre la prison et le trauma. L'attention portée aux rapports surveillants-visiteurs permet de ressortir le traumatisme qui était déjà présent dans les formes d'exigences et de contraintes tant psychologique que comportemental qu'impose la prison. Déplacer l'attention de la prison avant la prison permet de lire différemment la place que peut prendre cette institution pour un visiteur et plus encore pour un détenu. Sachant que la prison se conçoit d'abord comme un cadre inhabituel pour les visiteurs, leurs présence dans ces locaux réduit leur liberté d'action confrontée aux lois, exigences et architecture qui font de la prison un milieu particulier. La prison met ainsi en mal la confiance que l'individu a de lui-même, elle a surtout pour effet de faire consentir le visiteur, le soumettre à l'autorité et la rigueur du milieu. Une fois dans ces milieux, tout déplacement et demande sont soumis aux circuits qui régissent la prison. Certains visiteurs ont la phobie de ce milieu carcéral, ils sont très désemparés face à ce labyrinthe administratif (Portelli & Chanel, 2014) qu'ils trouvent très hermétique, coupé du monde extérieur par d'énormes barrières barbelées et grillagées au-dessus. «Ils se retrouvent face à un *kafkaien*».

Le traumatisme est d'autant plus violent pour les détenus déjà jugés coupables par la loi, mais aussi enfermés et extrêmement surveillés. Dans les mains des geôliers ils ne sont plus responsables d'eux-mêmes, de leur sécurité et de leurs mouvements. Ils sont privés de toutes les libertés citoyennes et réduits en une conscience insouciant et même abjecte. Une situation que semble bien résumer le roman *Le Procès de Kafka* où le protagoniste est confronté à une logique judiciaire, une série de procédures absolument impénétrables, des règles «*si diverses, si nombreuses et surtout si secrètes*» (Kafka, 1978) qui s'imposent à lui. La prison occupe une fonction de bord, car les détenus estiment qu'elle est la fin de tous plaisirs, et des jouissances sans limite. Dans tous les cas, la prison exerce une certaine violence en s'imposant de manière radicale aux visiteurs et détenus psychologiquement touchés. En règle générale, en terrain militaire, le civil tout comme la personne détenue n'est pas maître de ses choix, il exécute. Cette violence liée à l'architecture et aux normes institutionnelles a été pensée dans l'esprit de la judiciarisation carcérale (Rostaing, 2007) contrairement aux nouvelles formes de violence matérielle et psychologique. En abordant ainsi la petite corruption sous l'angle de la violence, nous restons dans le registre d'une sorte d'atteinte aux normes et valeurs d'Etat par ses agents, et plus encore des droits de l'homme.

3.2. Nouvelle violence matérielle en prison

La violence matérielle consiste à extorquer, à briser ou à saisir les biens de la victime afin de lui faire du tort. Les abus de pouvoir concernant les employés sur les employeurs sont aussi associés. Elle n'est pas absente dans notre société. Les entretiens ci-dessous (visiteurs et détenus) sont révélateurs de ce phénomène.

A : vendeuse ambulante des arachides sur un plateau posé sur la tête (Yaoundé): *mon mari a fait six mois de prison. Malgré les différentes autorisations de visite obtenues au Ministère de la justice, j'étais incapable d'y aller chaque semaine car, il fallait réunir de l'argent et faire deux marmites de nourriture : une pour mon mari et une autre pour les surveillants en dehors de leur bière. En six mois, j'ai visité mon mari six fois donc une fois par mois. Je n'avais pas suffisamment de moyens pour répondre aux exigences des surveillants.*

L: Couturier ambulancier (Cameroun). *Ma femme ne pouvait pas faire un an de prison sans que je ne l'a rende visite. Ça m'a valu toutes mes économies. Il fallait acheter des produits donc elle en avait besoin, mais aussi prévoir les petits argents pour les surveillants de zone devenus gentils. Chaque visite je leur versais une modique somme de 5000 FCFA soit 7,63euro.*

M : Vendeuse de jus d'oseille-Bissap (Libreville) : *en 8 mois de prison, j'ai rendu 4 visites à mon mari. Pendant la première visite il m'a mis en contact avec Y le surveillant à qui je pouvais remettre les paquets de cigarettes à condition de lui donner la bière. A ma grande surprise, la bière n'était plus une somme forfaitaire, le surveillant m'a fixé un prix fort*

(15.000FCFA soit 22, 89euro). N'ayant pas un revenu permanent, j'ai dépensé mon capital et mon bénéfice pour acheter les produits demandés par mon mari, en plus de verser au surveillant pendant les deux dernières visites la somme exigée. Mon commerce est tombé (faillite).

F: Détenue (Cameroun). *C'est devenu comme un contrat, à chaque fois que mes parents me visitent, après la visite je dois donner de l'argent au surveillant de zone.*

P: Détenue (Gabon). *J'ai toujours fait confiance à la surveillante X Jusqu'au jour qu'elle a reçu de mes parents une somme de 100.000FCFA qu'elle ne m'a jamais remise à ce jour. Je ne peux malheureusement me plaindre, qui m'écouterà.*

Les visiteurs et personnes détenues sont sujets à la violence matérielle. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la violence matérielle est souvent difficile à identifier parce qu'elle est généralement camouflée. Les visiteurs et détenus ont peur de dénoncer leurs geôliers de peur de perdre certains avantages illicites. A dire vrai, la méconnaissance des lois par les détenus et usagers renforce leur peur. Ce qui est un véritable problème (Poncela, 2001), car ils considèrent la prison comme un lieu de «non-droit». Et si elle apparaît ainsi, c'est parce que dans un premier temps, des droits liés aux libertés publiques essentielles comme le droit à la vie privée ou le droit d'expression y sont réduits au nom de la sécurité ou appliqués différemment selon les prisons et les surveillants (Cavinet, 2000). Dans un second temps, l'existence d'un arsenal normatif à la fois insuffisant et pléthorique permet d'exploiter l'ignorance des usagers. Le but est de répéter et exploiter les failles et les contradictions dans la législation pour parvenir à une petite corruption qui garde les apparences de la légalité (Médard, 2006).

Cette recherche montre que la vie en détention semble s'ajuster grâce aux multiples arrangements circonstanciels parfois sources de violence matérielle et plus encore psychologique. Aujourd'hui, l'absence de connaissance, d'étude, et de prise en compte des épiphénomènes qui strangulent le bon fonctionnement des prisons africaines constitue un risque; d'autant plus fort pour l'Etat remis en cause au sein de la société où les détenus sont soumis non seulement à la violence matérielle mais aussi psychologique.

3.3. Violence psychologique

La violence issue de la petite corruption expose les visiteurs et détenus à la crainte. Car, à défaut de répondre positivement aux exigences des surveillants, les visiteurs démunis dépriment. Ils ne peuvent visiter régulièrement leurs parents, et quand ils tiennent les petits commerces, le désir de visiter le parent contraint certains à mettre le petit capital en jeu en répondant favorablement aux exigences du surveillant qui exige les sommes d'argent. Il se dégage alors une sorte de torture morale et psychologique exercée par les surveillants qui

soumettent les visiteurs à la recherche permanente des moyens financiers. Les entretiens ci-dessous sont édifiants. A la question de savoir, comment faites-vous quand vous n'avez pas les petits argents à verser au surveillant, les réponses sont les suivantes.

K : Usager(Gabon):Chaque soir je pleurais, je déprimais. Impuissante de soudoyer le surveillant qui refusait de faire passer certains produits demandés par mon fils. En même temps que le fils de la voisine incarcéré recevait les mêmes produits via le même surveillant.

O : Détenue(Cameroun):Le soir arrive. Mon Dieu à quelle sauce serais-je mangé? Ce violeur est encore de garde, il a fait de moi sa proie sexuelle. Je n'ai pas le droit de refuser, je suis pour le moment un être de devoir et non de droit. Il sera bien heureux de passer entre mes jambes autant de fois qu'il souhaiterait. Mon âme pleure, mon cœur saigne, ma conscience est perdue dans ce milieu sombre qu'est la prison.

La souffrance psychologique est bien réelle, elle s'exprime dans les propos des détenu(e)s mis sous pression par les surveillants qui transportent les logiques extérieures à la prison pour exercer une certaine influence sur les détenus et les usagers. Finalement, c'est l'institution qui est mise sous pression par la réinvention des modèles de gestion et de gouvernance qui bafouent sa place, son rôle et son image au sein de la société.

Il n'existe pas d'explication unique au dysfonctionnement des administrations publiques en général et des prisons africaines en particulier. Certes, depuis les années 1980, « un remarquable mouvement visant à réformer la gestion des administrations publiques balaie le globe »(Kettle, 2005), beaucoup d'indicateurs illustrent encore l'incapacité des administrations africaines à servir les citoyens.

Conclusion

L'analyse sur les prisons de Gros-Bouquet et de Kondengui invite finalement à constater un faussé considérable entre les lois et obligations qui régissent le fonctionnement de la prison et les nouveaux modes de gestion illicite dont une certaine catégorie socioprofessionnelle, et notamment des surveillants en sont tributaires. Ils utilisent des stratégies et des expressions, surfent sur leur position socioprofessionnelle (leur autorité) pour arnaquer les détenus et leur proche déjà vulnérables. Pour justifier cette attitude, ils mettent en avant les conditions de travail difficiles, les journées de travail pénibles et leur solde insuffisant comparé à leur charge du travail. Face à une telle situation, la petite corruption serait devenue comme une alternative financière pour certains surveillants, moyen de joindre les deux bouts. Or, une telle solution ne va pas sans conséquences d'abord sur la prison privée de son fonctionnement normal, ensuite sur les visiteurs, et enfin sur les détenus tous soumis à une nouvelle forme de

violence matérielle et psychologique. L'ignorance, l'oubli et le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la petite corruption en prison.

Les personnels doivent se réapproprier le droit comme ressource pour respecter la prison, ses valeurs et exigences. Aussi, il conviendrait d'ouvrir la prison à d'autres professionnels (enseignants, éducateurs spécialisés, intervenants divers) capables d'écouter les revendications des surveillants et les plaintes des détenus et usagers (Céré, 1992). Autrement dit, en tant qu'institution totale, la prison est appelée à se transformer peu à peu, ce qui devrait notamment changer, c'est penser à l'ouvrir de manière relative à la société civile. Tout ceci pose au fond, le problème sur le renforcement des mesures de sécurité en matière de lutte contre la petite corruption et partant de la violence en milieu carcéral. L'objectif est d'éviter que le milieu carcéral ne se transforme à longs termes en «*Empire du traumatisme*» (Fassin & Rechtman, 2007). Ce combat ne concerne pas que la prison, mais les institutions d'Etat à l'épreuve des *habitus* qui strangulent leur bon fonctionnement.

Cette étude est d'un intérêt socio-administratif. Elle pointe les *habitus* (Tonda, 2005) qui fragilisent l'institution qui perd sa place, son rôle et son image au sein de la société. Autrement dit, la prégnance des *habitus* participe à cette volonté de remise en cause des institutions d'Etat, invitées à prendre leurs responsabilités au sein de la société. Il convient d'approfondir l'étude sur les *habitus*, non seulement pour mieux définir de nouveaux modes de fonctionnement, et de nouvelles lois adaptées au contexte et surtout aux comportements et stratégies d'arnaque développés par une nouvelle génération d'agents de l'Etat, mais aussi pour une meilleure gestion et uniformisation des pratiques et des programmes de gestion des prisons en Afrique centrale. Les nouvelles réformes et les stratégies d'organisations peuvent tirer profit des nouvelles connaissances inspirées des *habitus*. La complexité des *habitus* peut être une source de motivation, dans la mesure où «*la complexité appelle à la stratégie* » (Morin, 1977) chemin faisant. Le débat de fond invite à un basculement de paradigme de la bureaucratie administrative statique, à «*la diffusion du modèle de new public management*» (Hood, 1991) dynamique. Ce nouveau modèle considéré aussi comme une culture organisationnelle (Binkkour & El Abidi, 2021) tributaire des innovations, peut influencer le fonctionnement des agents et partant : l'institution.

BIBLIOGRAPHIE

- Arborio AM & Fournier P. (1999). *L'enquête et ses méthodes: l'observation directe*, Paris, Nathan Université
- Allinne JP. (2011). Jalons Historiques pour une histoire des prisons en Afrique. *Clio Thermis*, numéro4
- Bartoli A. (2009). *Management dans les organisations publiques*, 3èmeEd, Paris, Dunod
- Bayart JF. (1979). *L'Etat au Cameroun*, Paris, Presse de la Fondation des Sciences Po
- Bayart JF. (1989). *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard
- Benguigui G & al. (1994). Les surveillants de prison et la règle. *Revue Déviance et Société*, volume18, numéro 3
- Benguigui G. (1997). Contrainte, négociation et don en prison. *Revue Sociologie du travail*, volume39, numéro1
- Bretaux D. (1997). *Les récits de vie*, Paris, Nathan
- Céré JP. (1999). *Le contentieux disciplinaire dans les prisons françaises et le droit européen*, Paris, L'Harmattan.
- Binkkour M & El Abidi A .(2021). La culture organisationnelle et l'innovation: cas des innovations managériales dans les pme familiales dela région d'Agadir. *Revue internationale des sciences de gestion*, numéro2, volume4
- Combessie PH. (2000). *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte
- Crozier M & Friedberg E. (1977). *L'acteur et le système*, Paris, Seuil
- De Rosnay J. (2014). *Le Macroscopie. Vers une vision globale*, Paris, Seuil
- Deslaurier JP. (1991). *La recherche qualitative : guide pratique*, Montréal, McGraw-Hill
- Chantraine G. (2009). Les savoirs des prisons : rationalité punitive et savoirs critiques, *Tracés. Revue de Sciences humaines*, numéro9hors-série
- Chantraine G. (2004). *Par-delà les murs, Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*. Presses Universitaires de France.
- Chauvenet A. (1996). *L'échange et la prison*, in Faugeron, Chauvenet C. Combessie PH. *Approches de la prison*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal
- Fonge FP. (1997). *Modernization without Development in Africa*. Asmara, Eritrea: Africa World Press
- Foucault M. (1975). *Surveiller et punir, la naissance des prisons*, Paris, Gallimard
- Freiberg E. (1993). *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil
- Fassin D & Rechman R. (2007). *L'Empire du traumatisme. L'Enquête sur la condition de la victime*, Paris, Flammarion
- Gould DJ. (1980). *Bureaucratic Corruption and Underdevelopment in the Third World: The Case of Zaire*. New York: Pergamon Press
- Goffman E. (1961). *Asile. Essai sur la condition des malades mentaux*, Paris, Editions de Minuits
- Huron D & Spindler J. (2008). *Le management public local en mutation*, Paris, l'Harmattan
- Hood CC. (1991). A public management for all seasons? *Revue Public Administration*, volume 69
- Jacobs JB. (1980). *The prisoners' Rights Movement and Its Impacts, 1960-80*. Chicago, University of Chicago Press

- Kafka F. (1978). *Le procès*, Paris, Gallimard
- Kempe R. (1985). Politics, Bureaucratic Corruption, and Maladministration in the Third World. *International Review of Administrative Sciences*, volume 51
- Kettl DF. (2005). *The Global Public Management Revolution*. 2nd ed. Washington, D. C: Brookings Institution Press
- Kochanek SA. (1993). *Patron-Client Politics and Business in Bangladesh*, Dhaka: UPL
- Lecu A. (2013). La prison, un lieu de soin ? *RevuePSN*, volume 11
- Lemire G. (1991). Vingt ans de droits des détenus au Québec. *Revue Criminologie*, XXIV, numéro 1 63-76
- Lemonde L. (1990). *L'habeas corpus en droit carcéral*, Québec, Éditions Yvon Blais
- March JG & Simon H. (1965). *Organizations, New York, Wiley* (trad. fr: Les organisations), Paris, Dunod
- Médard JF. (2006). Les paradoxes de la corruption institutionnalisée. *Revue Internationale de politique comparée*, volume 13
- Morin E. (1977). *La méthode I et II*, Paris, Seuil
- Nambo JJ. (2002). Quelques héritages de la justice colonial en Afrique noire. *Droit et société*, numéro 51
- Nze Nguema FP. (1998). *L'Etat au Gabon: le partage institutionnel du pouvoir*, Paris, l'Harmattan, Tom 1.
- Oxford English Dictionary. (2005). Oxford University Press
- Poncela P. (2001). *Droit de la peine*, Paris, Puf
- Pouliot V. (2017). La logique du praticable: une théorie de la pratique des communautés de sécurité. *Revue Etudes internationales*, numéro 48
- Portelli S & Marine C. (2014). *La vie après la peine*, Paris, Grasset
- Rostaing C. (2007). Processus de judiciarisation carcérale: le droit en prison, une ressource pour les acteurs? *Droit et Société*, numéro 67
- Sainsaulieu R. (1988). *L'indenté au travail*, Paris, Presse Science-Po
- Sykes GM. (1958). *The Society of Captives*, Princeton University Press
- Solus H & Engel C. (2017). *Recrutement: un enjeu business. Augmentez vos profils, évitez le gâchis*, Paris, Dunod
- Soiron M. (2009). La longévité politique ou les fondements symboliques du pouvoir politique au Gabon. Thèse de doctorat en Ethnologie, Lille 1.
- Tonda J. (2005). *Le souverain moderne. Le corps du pouvoir en Afrique centrale*, (Congo, Gabon), Paris, Karthala.
- Vacheret M. (2002). Relations sociales en milieu carcéral. Une étude des pénitenciers canadiens. *Revue Déviance et Société*, vol. 26
- Weber M. (2007), *Sociologie du droit*, trad. de J. Gros Claude, Paris, Puf